

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1125

présenté par  
Mme Genevard et M. Gaymard

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 17, substituer, par deux fois, aux mots :

« tous les élèves maîtrisent »

les mots :

« chaque élève maîtrise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Avec le socle commun de connaissances et de compétences, la loi du 23 avril 2005 a un objectif très ambitieux : chaque élève doit maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences. L'individualisation de l'enseignement et notamment les plans personnalisés de réussite éducative y concourent. Même si le socle doit comporter des éléments de culture, l'objectif doit rester le même.